

***Procès-verbal
de la réunion extraordinaire du Conseil Scientifique de la
Faculté
du 06 décembre 2018***

L'an deux mille dix-huit et le six du mois de décembre à 10h00, le conseil scientifique de la faculté (CSF) s'est réuni dans une session extraordinaire pour étudier les éléments de l'ordre du jour ci-dessous :

- 1-. Calendrier prévisionnel des réunions du CSF pour l'année 2018/2019*
- 2-. Périodes clés relatives aux dépôts des dossiers au secrétariat du vice décanat et aux réunions des CSD*
- 2-. Formation doctorale (post-graduation)*

1-. Calendrier prévisionnel des réunions du CSF pour l'année 2018/2019

Le CSF a fixé des dates prévisionnelles pour la tenue des réunions afin de permettre aux Enseignants-Chercheurs et Doctorants de la Faculté de soumettre leurs dossiers administratifs et/ou scientifiques dans les meilleures conditions. Dans la mesure du possible ce calendrier va être respecté moyennant quelques modifications pour placer les réunions du CSF avant celles du conseil scientifique de l'université.

Les réunions prévisionnelles sont : **Mi-septembre, Fin octobre, Mi-décembre, Fin janvier, Mi-mars, Fin avril, Fin juin.**

2-. Périodes clés relatives aux dépôts des dossiers au secrétariat du vice décanat et aux réunions des CSD

Le processus de réception des dossiers pour étude par le CSF est fixé comme suit :

- À la réception de l'invitation pour une réunion du CSF, **le chef de département et le président de CSD** fixent une date de la tenue de leur réunion. Cette dernière qui doit être organisée **trois jours au minimum avant la tenue du CSF** et à communiquer aussitôt à tous les enseignants-chercheurs et doctorants affiliés au département en précisant l'ordre du jour fixé ;
- La première étape de réception des dossiers se fera comme à l'accoutumée au niveau du **secrétariat de la post graduation au moins une semaine** avant la réunion prévue du CSF. Autrement dit et pour plus de clarté, pour une réunion programmée pour un jeudi, les dossiers doivent être déposés au plus tard vers la fin de la semaine qui précède cette réunion, et ce avant midi (12h00).
- Après les réunions des CSD, les dossiers accompagnés de PV sont restitués au secrétariat du décanat au moins deux jours avant le CSF.

- À la réception des dossiers et des PV, le secrétariat du décanat remet directement ces dossiers au président du CSF pour un dernier contrôle avant la réunion.
- Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par le CSF, exception faite pour les lettres d'acceptation pour les participations aux congrès scientifiques (colloques, séminaires...). Toutefois, l'intéressé doit déposer au moins un email de confirmation de l'acceptation de son papier et recevra un avis favorable sous réserve de compléter son dossier.
- Dorénavant les dossiers d'habilitation, de photocopiés de cours, d'ouvrages... seront confiés à une commission d'experts désignés le jour de la tenue du CSF parmi les spécialistes membres du conseil ou en dehors de celui-ci.

II-Formation doctorale (post-graduation)

Le CSF tient à féliciter l'ensemble des engagés ainsi que le staff administratif de la Faculté pour leurs contributions à la bonne organisation du concours de la post graduation (LMD), session octobre 2018.

Afin de soutenir cette dynamique de la formation doctorale au sein de notre Faculté, le CSF propose l'ouverture d'une nouvelle spécialité en doctorat LMD dans le domaine **de finance et comptabilité** afin de permettre aux étudiants qui ont suivi cette option de s'inscrire en thèse.

La séance fut levée à 12h30

Président du CSF
MERZOUG Slimane